

Communiqué

Parc éolien EolJorat Sud

Feu vert du Tribunal fédéral pour les éoliennes sur les hauts de Lausanne

Lausanne aura bel et bien son parc éolien. Après 14 années d'études et de procédures, le Tribunal fédéral a validé le plan partiel d'affectation voté par le Conseil communal en 2015. Huit éoliennes s'élèveront d'ici 2026 dans les bois du Jorat et fourniront à la région lausannoise de l'énergie 100% renouvelable. Les Services industriels de Lausanne (SiL) et la société SI-REN SA se réjouissent de cette décision qui leur permettra de participer à la sécurité de l'approvisionnement électrique avec une production locale, sûre et durable.

Dans le cadre de la transition énergétique, la sécurité de l'approvisionnement électrique est un enjeu crucial pour la Suisse; ces derniers mois l'ont montré plus que jamais. A ce titre, les éoliennes jouent un rôle particulièrement important durant l'hiver lorsque la demande en électricité est élevée. En effet, elles sont très productives à cette période de l'année, alors que les autres énergies renouvelables (hydraulique et solaire notamment) le sont moins.

En 2007, les SiL ont réalisé des mesures de vent, suivies d'autres études exploratoires, qui ont montré le potentiel énergétique des bois du Jorat. Le projet EolJorat Sud a été officiellement lancé en octobre 2008. En 2015, le Conseil communal a adopté le plan partiel d'affectation (préavis 2015-06) pour la réalisation - par la société SI-REN SA à 100% en mains de la Ville - de huit éoliennes sur territoire communal dans les bois du Jorat. Elles produiront entre 55 et 70 GWh/an d'électricité d'origine renouvelable et locale pour l'équivalent de 18'000 à 23'000 ménages (à 3000 kWh/an). Afin de respecter l'environnement immédiat des éoliennes, le projet a intégré, dans sa planification et ses prévisions de production, des arrêts durant les périodes migratoires des oiseaux et d'activité estivale des chauves-souris. Par ailleurs, un soin particulier sera également porté à la durabilité des matériaux, à la planification du chantier et à l'information à la population.

La Ville de Lausanne se réjouit de la décision de la justice fédérale, dont elle attend encore les considérants détaillés. «Elle fournit un signal positif pour le développement éolien et la transition énergétique en Suisse», se félicite Xavier Company, Municipal en charge des Services industriels de Lausanne. Conformément à la planification cantonale et la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, EolJorat Sud se place parmi les projets importants de production d'énergie renouvelable en Suisse romande et constitue un axe majeur du Plan climat de la Municipalité. Il permettra, à terme, d'assurer l'approvisionnement électrique propre des communes desservies par les SiL et la participation de Lausanne à l'effort national d'indépendance énergétique.

La société SI-REN SA peut ainsi aller de l'avant et engager les procédures de mise à l'enquête et d'obtention des permis de construire. Plusieurs études complémentaires et recherches de fournisseurs ont eu déjà été menées afin d'engager le plus rapidement possible la phase de réalisation et de mise en service des éoliennes. Selon les procédures à venir, Lausanne produira sa propre énergie éolienne d'ici 2026 déjà.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, Conseiller Municipal en charge des Services industriels de Lausanne et président du conseil d'administration de SI-REN SA, tél. 079 715 42 10**
- **Xavier Righetti, directeur de SI-REN SA, tél. 078 602 46 16**

Informations sur le projet : www.eoljoratsud.ch

Lausanne, le 4 mars 2022